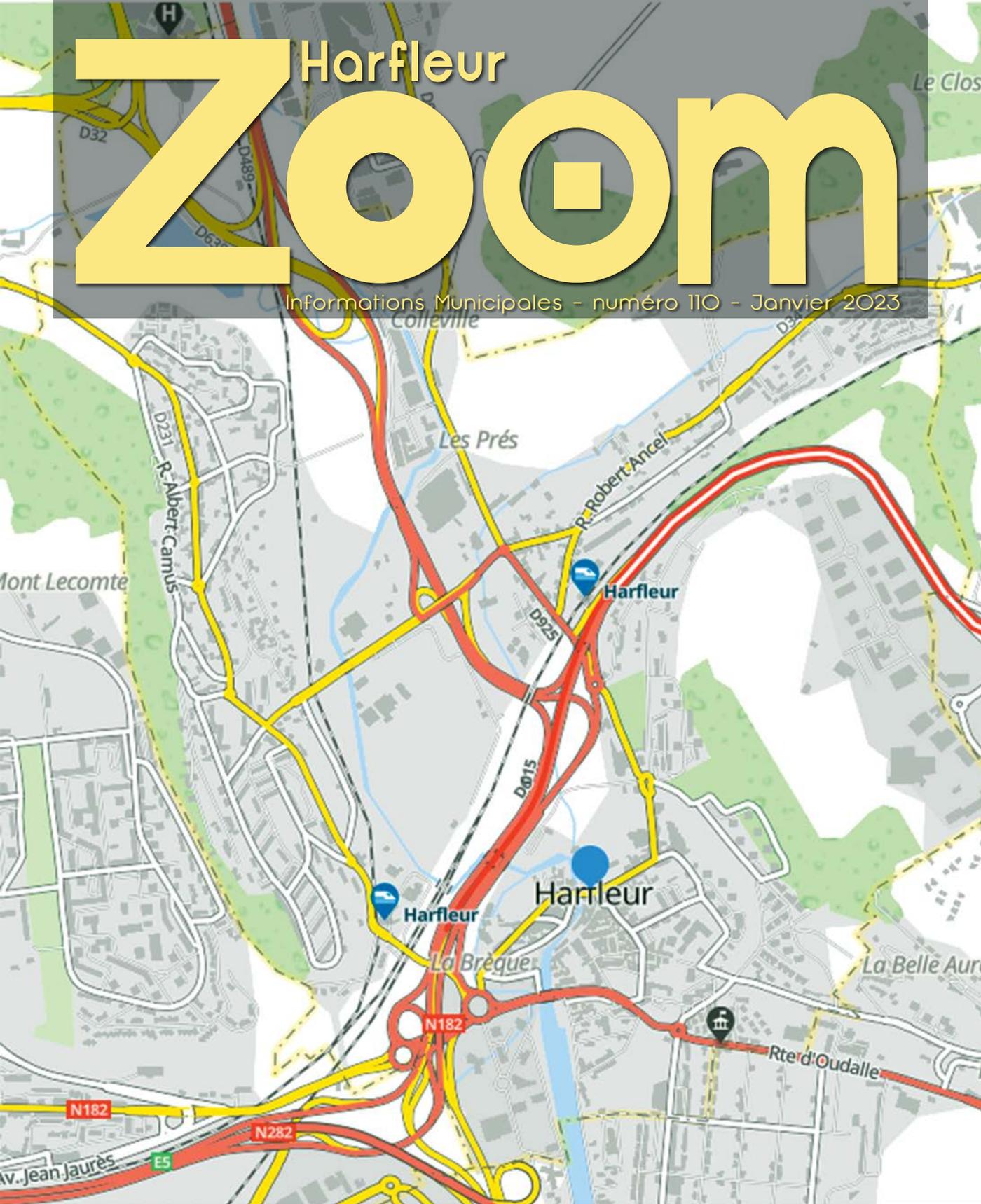


Harfleur Zoom

Informations Municipales - numéro 110 - Janvier 2023



Harfleur, ville du quart d'heure

Les mobilisations ont payé !

Lors du dernier numéro, nous vous présentions les différentes initiatives prises par les élus harfleurais pour lutter contre les augmentations des prix de l'énergie qui concerne tout le monde et l'absence de dispositif sérieux pour protéger les collectivités locales du risque que cela représente pour elles. Les Harfleurais s'étaient très fortement mobilisés et ont, en masse, signé la pétition qui leur avait été présentée par les élus.

Aujourd'hui, force est de constater qu'avec l'acharnement des élus de tous bords, de toutes collectivités, de plusieurs associations telles que l'Association des maires de France (AMF) mais encore, localement, l'Association départementale des élus communistes et républicains (ADECR), les choses ont bougé. La semaine d'action lancée par cette dernière a d'ailleurs été fortement suivie dans tout le département. Le gouvernement s'est retrouvé contraint de faire évoluer sa politique et de mettre en place un bouclier tarifaire pour les communes. Non seulement le mettre en place, mais, sous la pression des élus et de la population, de revoir ses critères pour l'étendre.

De la même façon, il a décidé de prendre en compte la situation des locataires vivant dans des loyers modérés, en intégrant dans le bouclier tarifaire, les bailleurs sociaux, jusque là laissés de côté. Christine Morel était d'ailleurs intervenue à ce propos au Département.

Il fait bon de pouvoir le dire, se mobiliser, ça marche encore ! Mais il ne faudra pas baisser la garde car 2023 reste une année qui s'annonce difficile et la commune doit pouvoir se tenir sans faillir aux côtés des habitants avec les moyens nécessaires



pour les accompagner. C'est cela, notre victoire locale, celle de refuser de répercuter l'augmentation du coût que nos collectivités vont connaître, sur les habitants de nos territoires. Nous venons de voter un premier volet de tarifs, cette orientation était au cœur des propositions.

Rester soudés entre nous, s'entraider comme nous le pouvons, rassurer et offrir de la stabilité à notre quotidien, voilà les perspectives que nous devons viser en 2023.



Sommaire

Retrospective

Dossier

En détails

Focus

Actu

Conseil municipal

Infos

Bulletin d'information
de la ville d'Harfleur
Mairie d'Harfleur
55 rue de la République
76700 Harfleur

Directrice de publication :
Christine Morel

Rédaction :
Services Mairie d'Harfleur

Maquette / photographie :
Alexandra Gobbé-Anne
Nadia Younsi
Damien Chelaouchi
Florent Le Morvan

Imprimeur : Petite Presse
7 av. du Cantipou
76700 Harfleur

Pour une nouvelle année pleine d'espoir

J'espère que cette période des fêtes de fin d'année vous a permis de vous retrouver et de profiter de la chaleur familiale ou amicale.

Depuis plusieurs années, les crises se succèdent les unes aux autres. Elles nous usent, et lorsque je vous rencontre je vois bien que le moral en prend un coup.

Malgré tout, nos efforts collectifs ne seront pas vains et nous montrerons ensemble nos capacités de résilience.

Au quotidien, les élus de votre Municipalité et les services municipaux ont poursuivi et poursuivent leur travail pour assurer la continuité d'un service public de qualité, un accompagnement solidaire mais essayent aussi de vous faire rêver, comme par exemple lors du marché de Noël.

Sans cesse, ces crises nous obligent à nous adapter, bien souvent avec des messages de l'Etat fortement brouillés, voire contradictoires.

Mais, soyez assurés que notre détermination à œuvrer pour l'intérêt des Harfleurais est toujours présente.

Je n'oublie pas les nombreuses personnes qui sont touchées sur le plan professionnel par une situation économique très tendue pour leur emploi ou leur avenir. Nous devons être solidaires dans ces moments difficiles en faisant confiance, en continuant à fréquenter nos commerces de proximité, à solliciter même de façon ponctuelle les services de la ville.

Gérer une ville, n'est pas une mince affaire, surtout en période de Covid ou d'explosion de l'inflation, mais c'est mieux lorsqu'on peut le faire avec une équipe unie, dont les objectifs vont dans la même direction. L'équipe de la majorité que vous avez choisie confirme que vous ne vous êtes pas trompés.

Malheureusement, même si j'ai longtemps espéré pouvoir travailler de façon constructive avec l'opposition, je crains que nos objectifs soient radicalement différents. Lorsque, dans le ZOOM, on parle amélioration ou projets, dans la tribune de l'opposition on ne retrouve que médisances ou informations erronées. Leur but est uniquement de vous inquiéter, de vous déstabiliser sans aucune proposition pour le bien-vivre à Harfleur. Ce n'est pas ma conception du rôle d'un élu, même d'opposition.

J'espère sincèrement que cette nouvelle année sera différente de l'année passée.

Je vous présente tous mes meilleurs vœux pour 2023

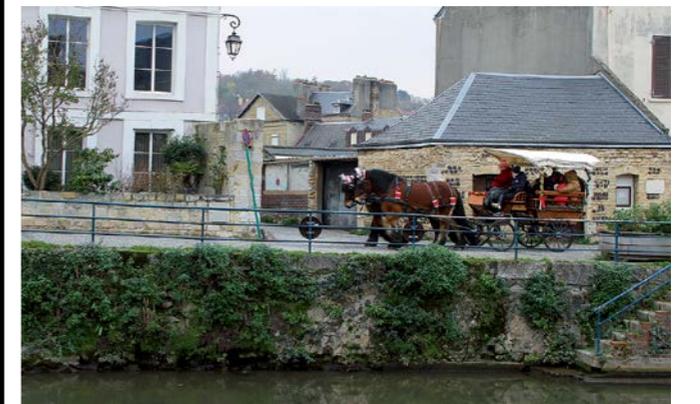
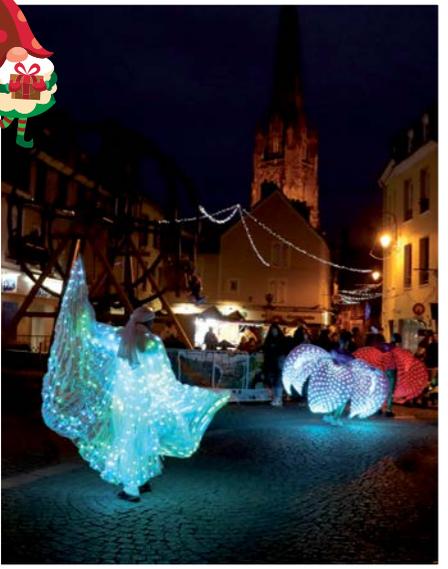
Christine Morel
Maire d'Harfleur

Rétrospective



Un week-end de magie ! ...de Noël !

Un moment tout simplement magique ! L'arrivée du père Noël fut orchestrée par des agents municipaux motivés et désireux de faire passer un bon moment au public, le ton du weekend était donné. S'en sont suivis deux jours de magie, de bonne humeur et de belles découvertes : attractions originales, troupes d'artistes loufoques, musiciens déjantés, mascottes en déambulations... il suffisait de tourner la tête pour être surpris au détour d'une rue tout en faisant ses amplettes de Noël chez l'un des nombreux artisans présents. Le père Noël ne s'est d'ailleurs pas ennuyé, en effet, 1468 fans sont venus lui rendre visite dans son atelier à la bibliothèque E. Triolet !



Rétrospective



Ad Hoc Festival Un beau «Murmur»



Grand succès pour la prestation impressionnante des Cies Grensgeval et Aifoon lors du spectacle «Murmur» qui s'est joué, en marge du marché de Noël, dans le Creuset de La Forge dans le cadre du Ad Hoc festival 2022.

Majestueux ! Mozart résonne en St-Martin

Il y a certaines musiques que la pierre subliment de la plus belle des façons. La Grande messe en Ut de W. A. Mozart en fait partie. Interprétée par le Choeur et l'Orchestre du conservatoire de Rouen, elle a captivé les spectateurs par sa puissance et sa finesse.



Spectacle jeunesse « Le chevalier Jean-Gudulfe »

Venu en nombre suivre les aventures de Jean-Gudulfe et Philépotte ce mardi 20 décembre 2022, les spectateurs de La forge ne furent pas déçus. Leurs péripéties au pays des chiffres ont dans tous les cas beaucoup fait rire petits et grands !



© Denis Grisel

Sortie de terre du terrain familial d'Harfleur

Un «terrain familial» a été réalisé par la Communauté urbaine sur la commune d'Harfleur, à termes, il y aura 32 emplacements sur le territoire communautaire. Le terrain harfleuraux de la rue Engels est le premier réalisé, il compte 6 emplacements. Ce type de construction (dont nous vous dirons tout dans un prochain numéro) offre un financement de l'Etat à hauteur de 40%. Une visite a eu lieu en décembre dernier, réunissant : Mme Morel, M. Jamet, M. Ramet, M. Saint Martin (vice président CU), M. Protois (directeur grands projets - maîtrise d'ouvrage et aménagement), M. Fauvel (coordinateur et chef de secteur des aires d'accueil gens du voyage), Mme Akrich (cheffe de service habitat social), Stéphane Maillet (directeur urbanisme habitat et affaires immobilières), M. Lerible (chef de projets aménagement et construction).



Dossier



Harfleur, ville

du «quart d'heure»

En avril dernier, nous vous présentions dans le dossier du Zoom les premiers éléments de diagnostic de l'étude sur les mobilités que la Municipalité a confiée à l'Agence d'Urbanisme de la Région Havraise (AURH). Comment se déplace-t-on dans Harfleur, pour quelles raisons, sur quels itinéraires... etc ?

Entre mai 2021 et novembre 2022, l'AURH et la Municipalité ont poursuivi les échanges et le travail de formalisation de propositions afin de finaliser le rapport définitif de l'étude. Ce dernier a été présenté à l'ensemble des élus lors du Conseil Municipal du 10 décembre dernier. De nombreuses pistes de réflexion sur l'évolution des modes de déplacement dans Harfleur sont ainsi esquissées. Chacune va demander à être détaillée, examinée dans sa faisabilité et des temps de concertation seront organisés.

L'enjeu est double. Comment mieux vivre dans notre rue, notre quartier, notre ville et comment contribuer à l'indispensable réduction des gaz à effet de serre induits par les déplacements automobiles ?

Ce deuxième dossier consacré aux mobilités à Harfleur vous présente ainsi les principaux axes de réflexion à venir. Entre aménagements spécifiques, modification des habitudes de chacun dans la manière de se déplacer, évolution de l'offre de transports en commun et développement des voies piétonnes et cyclables, la palette des leviers à actionner est large et concerne tant la Municipalité que chaque Harfleurais.

A savoir

Une ville du quart d'heure est essentiellement une vision de la vie urbaine dans laquelle les résidents vivent dans un quartier durable et agréable à vivre, avec la possibilité de trouver tout (ou la plupart de) leurs besoins à une distance de marche ou de vélo à 15 minutes de leur domicile.

Entretien

avec Christine Morel, Maire d'Harfleur
et Loïc Jamet, adjoint en charge de la mobilité

Christine Morel, vous intervenez souvent au sein de la Communauté urbaine pour défendre les intérêts de la ville dans l'agglomération. Quels sont aujourd'hui les enjeux de la mobilité pour Harfleur ?



Je commencerai d'abord par corriger une chose, j'interviens pour défendre les intérêts d'Harfleur, certes, mais j'interviens aussi pour défendre une agglomération réellement accessible pour tous. Le dynamisme de l'ensemble des habitants de la Communauté urbaine, ça bénéficie à tout le monde, et notamment à Harfleur. Puis certains objectifs

ne peuvent s'atteindre seuls, comme par exemple la décarbonation des modes de transports et l'utilisation croissante des transports en commun. C'est quelque chose que l'on ne peut regarder seul. On voit bien que l'on vit avec les voisins, on échange avec eux. Je vis à Harfleur, je vais faire des courses à Montivilliers, mon enfant est scolarisé à Gonfreville L'Orcher et je travaille au Havre. Autant d'exemples qui montrent notre complémentarité. Alors on travaille tous ensemble pour promouvoir ce qu'on appelle le report modal sur les transports en commun ou les modes actifs. La troisième ligne de Tramway répond à cet objectif. Pour répondre à votre question, les enjeux pour Harfleur sont multiples. C'est travailler en même temps sur une ville apaisée, où il fait bon circuler à pied ou à vélo, où la densité du trafic diminue et où l'on préserve certains axes routiers du sur-passage, et travailler sur l'attractivité. L'attractivité c'est faire venir des touristes et pas seulement ceux des paquebots, mais également des touristes locaux. Venir flâner à Harfleur le long de la Lézarde ou dans les rues médiévales, tout le monde devrait avoir la chance de pouvoir le faire. Vous ne croyez pas ?

Loïc Jamet, vous venez d'hériter de la délégation mobilité. Lors de la première partie du mandat, la Municipalité avait commandité une étude auprès de l'AURH qui est désormais terminée. Quelles vont être les suites pour Harfleur ?



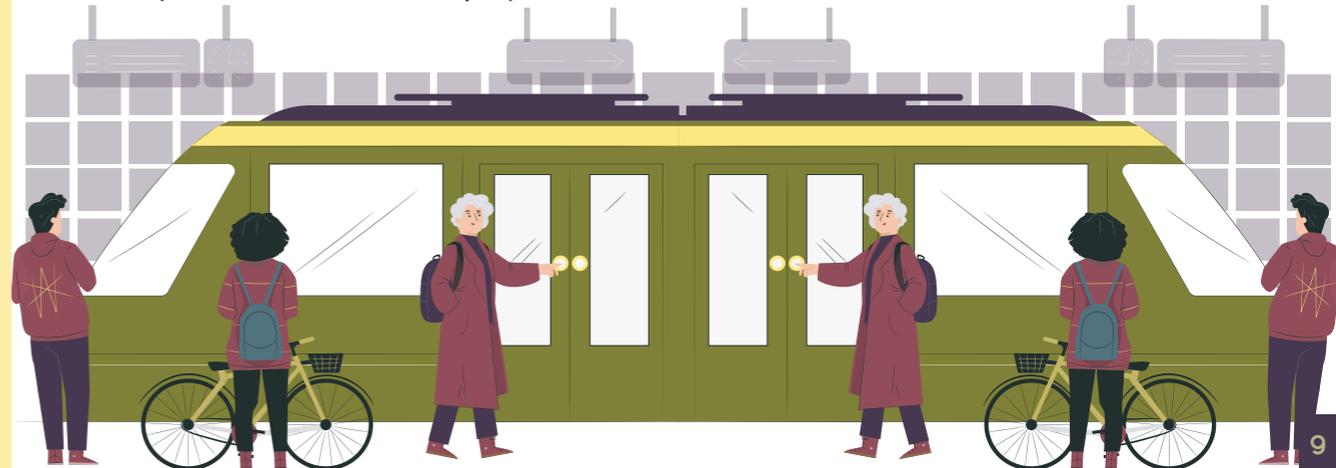
Déjà, nous ne partons pas de rien. Nous avons un centre-ville où la place de la voiture avait été limitée par les rues piétonnes et semi-piétonnes. Désormais, nous allons devoir étudier les effets éventuels du passage de certains axes en sens unique ou la fermeture complète de certains autres à la voiture.

On pourra le tester d'abord ponctuellement pour étudier les conséquences et voir s'il est possible d'envisager cela de façon pérenne. Mais comme l'a si bien expliqué l'AURH, il ne faut pas concevoir la mobilité que sous l'angle de la contrainte mais plutôt sous celui de l'opportunité. Pour nous, c'est déjà de s'appuyer sur le développement des mobilités actives que nous avons promu tout au long de la première moitié du mandat en dotant la ville du mobilier urbain adéquat.

Nous allons également renforcer l'accessibilité des chemins piétons et cyclables en travaillant avec la Communauté urbaine et le Département. Mieux relier les communes limitrophes par le vélo ça serait déjà une bonne chose.

Et puis, bien sûr, nous allons être très attentifs aux transformations des itinéraires de bus que va impliquer le tramway.

Pour nous, cela doit être une réelle opportunité de mieux relier nos quartiers entre eux et de permettre de relier des endroits qui sont plus difficilement accessibles à pied.



Un diagnostic, et des clés pour avancer

L'étude AURH tire deux enseignements importants sur la manière dont nous nous déplaçons dans Harfleur.

- 42% des déplacements des Harfleurais se font dans Harfleur.
- 59 % des déplacements des Harfleurais se font en voiture.

Le constat global est donc :

- La vitesse des véhicules et les besoins croissants en stationnement vélo
- Le stationnement anarchique en centre-ville et aux abords des écoles
- Des quartiers mal reliés au centre-ville à pied et à vélos
- Pas de lignes de bus inter-quartiers
- Le poids des habitudes et des chaînes de déplacement

Les propositions (non exhaustives) formulées lors du «Workshop*»

- Pacifier le centre-ville
- Introduire le stationnement payant dans les zones les plus fréquentées
- Réguler / fermer la circulation automobile à l'approche des écoles
- Identifier les points durs des parcours vélos sur la commune
- Profiter du projet de tramway pour remettre à plat le schéma de desserte des bus et le schéma de circulation de la ville
- Se rapprocher des bailleurs pour le stationnement des vélos...

*Ateliers d'échanges et de travail réunissant des techniciens municipaux, des professionnels de l'urbanisme, des habitants et des usagers d'Harfleur, ces temps d'échanges ont été organisés par la ville et l'AURH à La Forge.

Harfleur : laboratoire de la ville du 1/4 d'heure ?

Être une ville du quart d'heure signifie organiser la ville pour que tout habitant accède à ses besoins essentiels de vie (voir ci-dessous) en 15 minutes de marche ou à vélo à partir de son logement.

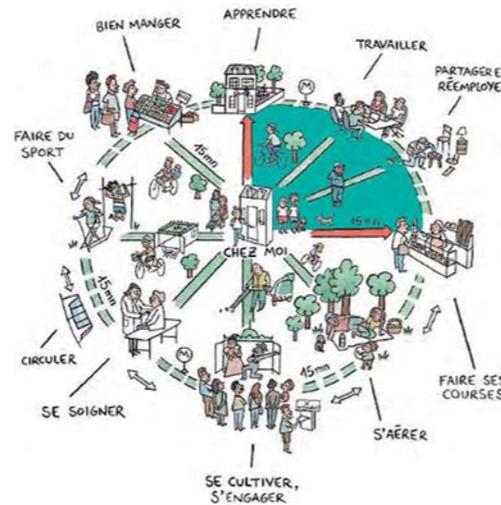
Le saviez-vous ? En moyenne

10 min. de marche à pied = 1 km / 10 min. de vélo = 3 km

La ville du quart d'heure

Six grandes fonctions sociales de la ville doivent être accessibles en moins de 15 minutes à pied ou à vélo.

- Se loger
- Travailler
- Accéder aux soins
- S'approvisionner
- Apprendre
- S'épanouir



Les 5 leviers pour une mobilité totalement décarbonée

- La demande de transport : se déplacer moins, moins loin et moins vite.
- Le report modal : optimiser et développer les moyens alternatifs à la voiture individuelle.
- Le taux de remplissage des véhicules particuliers : 11 personnes pour 10 voitures en moyenne pour les déplacements domicile-travail.
- L'efficacité énergétique des véhicules : baisse de la consommation d'énergie, poids, performance des véhicules.
- L'intensité carbone de l'énergie : le développement des énergies décarbonées (électrique, hydrogène).

Les clés de la réussite pour un changement des habitudes à Harfleur

- Le tramway et le futur maillage des bus : développer la part modale des transports en commun en direction du Havre et de Montivilliers et dans les relations inter-quartiers d'Harfleur. Création de parking relais voitures et vélos.
- Le stationnement en centre-ville et les parkings déportés en périphérie : réorganiser le stationnement et les flux voitures au profit de la marche à pied et du vélo par un nouveau partage de l'espace.
- Développer le maillage cyclable (plan vélo communautaire) et le stationnement vélo (public et privé).
- Des alternatives pour casser les chaînes de déplacement du quotidien : proposer des actions comme « aller à mon école sans voiture », « aller au marché sans voiture », apaiser les abords des écoles.
- Désenclaver la périphérie Est du centre-ville (reconquête des douves).

Anticiper l'arrivée du tramway

La création d'une nouvelle ligne de tramway passant par Harfleur est maintenant actée par la communauté urbaine, et même s'il reste encore des choses à définir (voir encadré sur les noms de station), l'essentiel est que ce nouvel atout en terme de mobilité va créer un tremplin sur le territoire harfleurais :

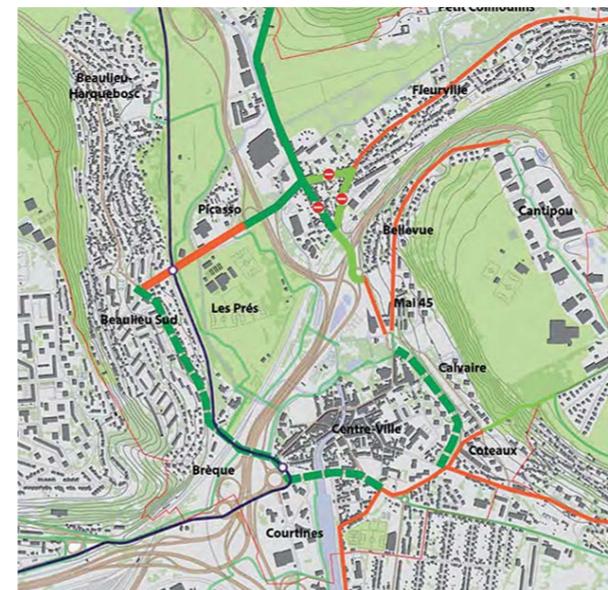
- Zone de chalandise* piéton d'une station de tramway : 500 m.
- 6 axes potentiels de rabattement sur les modes actifs** : rue F. Engels, rue Y. Gagarine, rue R. Coty, rue de la Gaité, avenue de la Résistance, rue de la République.
- Parking relais : pour les voitures le site des Courtines ; pour les vélos, la station / gare de Beaulieu
- Reposer la question d'une station à Beaulieu Grand-Harquebosc

*chalandise : habitude d'acheter chez un marchand, un commerce

** modes actifs : modes de déplacement faisant appel à l'énergie musculaire, tels que la marche à pied et le vélo, mais aussi la trottinette, les rollers, etc.



Plan vélo communautaire : compléter le maillage



La Communauté urbaine poursuit ses aménagements des voies douces, pistes cyclables... compris dans un plan global incluant mobilité et déplacements pacifiés (voir pages 14-15). Une opportunité pour la commune de s'inscrire dans cette logique en complétant le maillage proposé par la CU.

- Création d'un axe majeur vélo entre Harfleur et Montivilliers
- Traitement de l'entrée nord d'Harfleur
- La rue Friedrich Engels partiellement traitée en site propre (vert foncé).
- Des itinéraires en partage sur la voirie : jalonnement et marquage au sol, bandes cyclables (orange).
- Des portions non traitées pour assurer un maillage complet : avenue du président Coty, avenue de la Résistance, contournement par l'est du centre-ville.

A vous !



Le questionnaire des mobilités. Et vous ? Vous vous déplacez comment dans Harfleur ?

Souvent, nous nous déplaçons sans nous interroger et prenons la voiture par habitude et facilité. Ce questionnaire a pour but de permettre à chacun de s'interroger sur ses déplacements dans Harfleur et peut-être de tester une autre façon de faire ? Chiche !

Votre habitat

Vous habitez : Fleurville Beaulieu Centre-ville

Vous habitez : En appartement En maison

Votre foyer

Nombre de personnes au total :
Nombre d'enfants de moins de 18 ans :



Equipement de votre foyer

Nombre de véhicules motorisés (voitures, scooters...) :
Nombre de vélos adultes : Nombre de vélos enfants :
Nombre de vélos électriques :

Transports en commun

Possédez-vous des cartes d'abonnement LiA ? Oui Non
Si oui combien ?



Vos déplacements dans Harfleur

Pour vos déplacements dans Harfleur, vous utilisez le plus souvent :
La voiture Le bus Le vélo À pied

Pour quelles raisons vous déplacez-vous en voiture dans Harfleur ?

Facilité Gain de temps Distance Sécurité

Autre (à préciser) :

Qu'est ce qui pourrait vous faire adopter le vélo ou la marche à pied dans Harfleur ?

Questionnaire à retourner avant fin janvier dans un des accueils municipaux :

Accueil général Mairie, Pôle Accueil population, Pôle de Beaulieu, Bibliothèque, La Forge, Police municipale, Centre technique municipal ou auprès des animateurs des accueils périscolaires.

Actions Ville

La sécurité routière dès le plus jeune âge

Tous les ans, le service «Proximité - Sécurité - Police municipale» d'Harfleur met en place, en collaboration avec les écoles, un programme de sensibilisation à la sécurité routière. Les élèves des écoles primaires suivent ainsi une opération en trois temps.

Tout d'abord, une partie théorique et pédagogique sur les règles, les principes et les bases de la sécurité et de la signalisation routière. Ensuite, ils passent à la pratique avec des parcours grandeur nature, urbains et routiers, permettant, à vélo, d'apprécier et de mettre en application ce qui a été appris en classe.

Pour finir, la municipalité organise une remise de diplômes et de casques afin de partir sur de bonnes bases.



Les petits Harfleurais en mode doux

Suivant la logique et la démarche municipale d'utilisation des voies douces et des transports écoresponsables (et bons pour la santé), les enfants des accueils de loisirs de la ville utilisent les voies douces (chemins en retrait aménagés pour les piétons et les véhicules non motorisés). En effet ils effectuent ainsi à pied les trajets du centre de loisirs « Les deux rives » vers le centre-ville, le restaurant scolaire, le parc de Rouelle et les jardins familiaux de Fleurville. Ils peuvent ainsi se déplacer en groupe de façon sécurisée et bien plus agréable qu'au bord d'une route bruyante et polluée par les gaz d'échappements.

spécialement formés au cyclotourisme. Pour rappel, la Municipalité dispose à ce jour de sept agents qualifiés pour les sorties et déplacements à vélo (en relation avec l'Education Nationale permettant l'inclusion de sorties scolaires).

Lorsque les distances sont plus importantes, et que les enfants sortent d'Harfleur pour se rendre au Havre, à Montivilliers, ou encore à Gonfreville l'Orcher c'est la LER qui est utilisée, puis pour finir le trajet, une fois encore : la marche à pied.



D'autre part, dans l'optique d'une relative autonomie mais surtout d'une prise d'autonomie chez les plus jeunes, la Municipalité organise des temps d'animations avec l'association La Roue Libre intitulés « Savoir se déplacer à vélo ». Et petit plus, car le vélo n'est pas le seul mode de déplacement écoresponsable, les jeunes bénéficient aussi d'un cycle d'initiation / perfectionnement / sortie à la pratique du roller avec l'association Le Hav' Fun Roller.

De façon plus ponctuelle, dans le cadre de sorties organisées, le vélo est mis à l'honneur, pour se rendre sur des sites situés à Harfleur, parc de Rouelles ou même Le Havre parfois. Ces sorties sont encadrés par des agents

Finalment, il n'y a plus que pour les sorties longues distances que des cars réservés sont commandés. La preuve que, dès le plus jeune âge, les bons réflexes peuvent être pris.



La communauté urbaine Le Havre Seine Métropole : Le plan de déplacement mobilité

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole est en charge de l'élaboration d'un Plan de Mobilité (PDM). Le Plan de Mobilité vise à définir, dans les périmètres de transports urbains, les principes d'organisation des transports de personnes et de marchandises, de circulation et de stationnement, avec un objectif d'usage équilibré des différents modes et de promotion des modes de transports moins polluants, économes en énergie.

Pourquoi un Plan de Mobilité ?

Ce plan de mobilité s'attachera à prendre en compte l'extension de son territoire depuis le 1er janvier 2019, résultant de la fusion de la Communauté De l'Agglomération Havraise, de la Communauté de Communes Caux Estuaire et de la Communauté de Communes du Canton de Criquetot-l'Ésneval. Le PDM prendra également en considération les différents projets de mobilités sur le territoire, et s'attachera notamment à définir l'organisation des mobilités en lien avec l'extension du tramway.

LIA, un pilier pour la mobilité durable



LIA, réseau de transport en commun du Havre Seine Métropole, propose une offre de service 100% accessible aux personnes à mobilité réduite. Avec 34 lignes de bus principales et complémentaires comptant 786 arrêts, 2 lignes de tramway desservant 23 stations, des services de transport à la demande (Personnes à Mobilité Réduite, zones rurales, service de nuit), LiA compte chaque année près de 26 millions de voyages sur son réseau. Son succès ne cesse de s'affirmer. À cela s'ajoute le transport quotidien de 4 000 scolaires sur tout le territoire au tarif avantageux de 45 €/an.

Le Havre Seine Métropole finance le fonctionnement du réseau LIA à hauteur de 75 %, soit 42 millions d'euros par an.

Le Havre Seine Métropole, reconnu Territoire à énergie positive pour la croissance verte, s'engage également avec conviction dans la décarbonation des véhicules.

Le réseau LIA a entamé le verdissement de sa flotte de véhicules. 32 bornes de recharges électriques pour les véhicules personnels sont déjà installées. De nouvelles énergies sont testées, telle l'installation d'une station de recharge hydrogène pour véhicules légers sur la commune d'Octeville-sur-Mer.

Les objectifs du Plan de Mobilité

Dans un souci de cohésion territoriale et d'articulation en matière d'urbanisme et transports, le PDM prendra en considération différents piliers majeurs qui fixeront son organisation et ses orientations pour les dix prochaines années, et notamment :

- Avoir une cohérence territoriale en matière d'offre de transports suivant les particularités spécifiques du territoire. Le PDM s'attachera à veiller aux exigences environnementales en matière de réduction des émissions polluantes et d'encourager l'électromobilité et les modes doux ;

- Assurer une meilleure partition de la voirie pour tous les usagers afin que tous les modes de transport puissent cohabiter entre eux ;

- Garantir une offre de transports en commun performante en matière d'accompagnement des usagers pendant leurs trajets.



Un territoire d'excellence pour la pratique du vélo

En complément de son offre de transports en commun, Le Havre Seine Métropole a engagé un ambitieux « Plan vélo » pour les déplacements du quotidien et de loisirs, doté d'un budget de 11 M€. 160 km de pistes cyclables et 12 parcs à vélos sont aménagés sur l'ensemble du territoire, complétés par des services dédiés (recharge électrique, signalétique renforcée, location...) qui facilitent et sécurisent la pratique du vélo.

Plan Vélo 2020-2030 : l'enjeu est de relier les différents points principaux (en terme de fréquentation et de population) du territoire par des aménagements continus et sécurisés.

Les pistes retenues pour les nouvelles lignes :



Le nom des stations du Tram : tout un programme !

On le sait bien, certains noms de stations résonnent chez nous au point que cela représente un marqueur identitaire de la ville. Lorsque les téléphones portables n'existaient pas encore, qui ne s'est pas donné rendez-vous à tel ou tel arrêt de bus pour se retrouver ? Eglise Saint-Martin, Fleurville, place d'Armes, nous les connaissons tous et nous savons tous pourquoi ces noms ont été choisis. Or, dans le cadre de la troisième ligne de tramway, nous devons choisir des noms avant le printemps 2023. Voici un petit tour d'horizon des propositions retenues et celles qui ont été, jusqu'à présent, écartées.

La Brèque ? Recalée. S'il s'agit pourtant d'un nom historique qui symbolisaient les remparts et l'entrée de la ville d'Harfleur, la « récente » association avec le nœud de transport routier a pris le dessus. Désormais le nom évoque dans les mémoires collectives, le trafic, les embouteillages, la pollution sonore, visuelle et olfactive. Le symbole pour la ville aurait été un mauvais signal contraire aux orientations politiques que porte la Municipalité et que le tramway doit contribuer à réaliser.

Picasso ? Un mauvais candidat. Penser le nom d'une station, c'est penser à quelque chose qui s'inscrit dans le très long terme. Certes, on peut toujours changer, mais très vite, le nom d'une station prend sa place dans l'espace vécu. Pourtant, donner le nom d'un collège, ça se fait. Oui, mais qui sait si le collège restera toujours en place ? Si la question ne se pose pas sur les prochaines années, qu'en sera-t-il dans trente ans ?

Une hésitation entre deux orientations : la vocation identitaire ou la vocation d'agglomération ?

Deux logiques laissent encore deux noms en confrontation pour chaque station. Dans la logique identitaire, il s'agit de marquer une rupture sur le passage du tramway entre chacune des villes qu'il traverse et faire ressortir, distinguer notre commune. Il s'agit de le faire notamment en apposant le nom d'Harfleur dans le nom général de la station. Garder l'identité de la Ville, c'est refuser le risque de « banlieurisation » de la commune qui pourrait ne devenir qu'une annexe de la ville principale. Les noms comme : **Harfleur centre-ville et Harfleur-Beaulieu** ont été envisagés.

Dans la logique d'agglomération, il s'agit de faire ressortir davantage la place de la commune au sein de l'agglomération, de lui donner un rôle et une envergure plus globale qui puisse parler à l'ensemble des habitants de l'agglomération, voire au-delà si l'on tient compte du tourisme. Il s'agit d'axer davantage le nom de la station sur une vocation attractive qui rayonne au-delà des murs de la ville. Son caractère historique et central dans l'agglomération place cette dimension comme incontournable et c'est pourquoi il a été envisagé l'idée de noms tels que « **cœur d'agglomération** » ou encore « **cœur historique** ». Pour la seconde station le nom « **les Prés-Harfleur** » a pu être avancé afin de marquer l'orientation écologique de la Municipalité et de rapprocher symboliquement le parc de Rouelles de la station de Beaulieu. La décision finale sera prise au sein du prochain comité de pilotage du tramway organisé par la Communauté urbaine.



LES MISÉRABLES - Cie Corinthe

La Compagnie Corinthe revient avec une nouvelle version de son spectacle musical *Les Misérables*. Une adaptation plus riche et plus proche du roman de Victor Hugo, une scénographie tout en mouvement et en délicatesse synonyme d'émotions. Retrouvez sur scène les personnages emblématiques imaginés par Victor Hugo, de Thénardier à Javert, de Marius aux Amis de l'ABC, de Cosette à Eponine ou encore Gavroche l'impertinent et Jean Valjean ! Au total, plus de 50 personnages que vous pourrez suivre de Toulon à Paris...

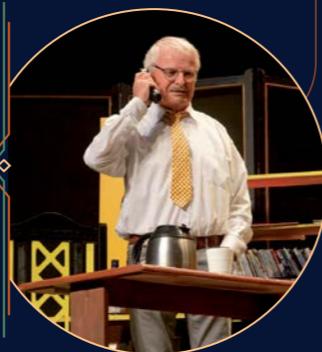
Samedi 21 janvier - 20h30 et dimanche 22 janvier - 16h
La Forge - Tarifs : de 2,50€ à 5,50€ - Tout public

NOS FEMMES - Cie du Manteau d'Arlequin

Jusqu'à où seriez-vous prêts à aller par amitié ? Dans cette truculente comédie noire pleine d'intensité, l'amitié de 3 copains de toujours va être soumise à rude épreuve... car l'un d'entre eux a une drôle de nouvelle à leur annoncer... Il vient de tuer sa femme !

Du haut de ses 75 ans passés, la troupe du Manteau d'Arlequin propose de mettre en scène la pièce d'Eric Assous, basée sur une comédie policière, où il tisse une fine comédie de mœurs, et où il est surtout question d'amitié.

Vendredi 27 janvier - 20h30
La Forge - Tarifs : de 2,50€ à 5,50€ - À partir de 14 ans



TROP DE SILENCES EN CORPS - Cie Le Temps qui sèche

Une mise en scène puissante pour une pièce poignante et réaliste. Quatre femmes, quatre témoignages. Une seule sur scène pour porter leurs maux. Leurs mots. (Sujet sensible)

Mise en scène : Jérôme Boyer
 Avec Lillah Vial

Jeudi 2 février - 19h30
La Forge - Tarifs : de 2,50€ à 5,50€ - À partir de 16 ans



L'AUBERGE DU CAMEL - Cie Les Tréteaux de Juillet

Des religieuses ont décroché l'autorisation de prendre quelques jours de congés exceptionnels car les locaux de leur congrégation sont en travaux... Mais voilà : faire une réservation dans une auberge n'est pas forcément à la portée de n'importe qui... et la surprise va être grande, très grande. Une pièce un peu déjantée où l'improbable rejoint l'impossible tout en restant très volontairement tout public !

Texte de Jean-Luc Pecqueur mise en scène Marie Stepowski
Samedi 4 février - 20h30
La Forge - Tarifs : de 2,50€ à 5,50€ - Tout public



Concert

« OCA2 »

Douce insolitude

Le duo OCA2 (nom d'un gène déterminant la production de mélanine chez l'homme) est né d'une complicité humaine et musicale entre Marie Jérémie, violoncelliste aux yeux bleus, et Antoine Josselin, percussionniste aux yeux bruns. Au plus fort de leurs études au Conservatoire Royal de La Haye, ils ne tardent pas à nouer une amitié qui les amène à jouer ensemble. Ayant des goûts musicaux différents, parfois aux antipodes l'un de l'autre, ils décident néanmoins de fusionner leur singularité à travers la musique. Ou quand le gène commun de la musique permet de relier des identités très différentes !

OCA2 - «Douce insolitude» - Dimanche 15 janvier
17h / Église Saint-Martin - Entrée libre sur réservation
Informations - réservations au 02 35 13 30 09 [La Forge]



Concert jeunesse

« L'ogre en papier »

De et par Ben Herbert Larue



Concert de chansons Rock (chanson à grande bouche pour petites oreilles).

D'ogre, il n'en a que le caractère et la voix. Grave et rocailleuse, il s'en sert pour chanter sa vie de grande personne dont les certitudes sont souvent chamboulées par les questions des plus jeunes.

A mi-chemin entre le Roi des papas, le Muppets Show et AC/DC, un format concert drôle et ludique, servi par quatre chanteurs multi-instrumentistes qui donnent du corps et du verbe décalé pour raconter les états d'âme de cette voix d'ogre qui ne fait pas peur, car c'est un ogre en papier.

« L'ogre en papier »
Mercredi 8 février - 14h / La Forge
Tarifs : de 2,50€ à 5,50€ - Dès 5 ans
Informations - réservations au 02 35 13 30 09 [La Forge]

Visite patrimoine

«L'église Saint-Martin, 83 mètres d'histoire»



L'étude en cours sur l'église Saint-Martin révèle des découvertes surprenantes et offrira bientôt au public des images inédites concernant cet édifice majeur venu du Moyen-Age.

Vous saurez ainsi à quelle date a été posée la croix sommitale, de quand date la pose du dernier coq, et ce qu'est le couronnement de la flèche. Rejoignez cette balade à travers les siècles pour une découverte vertigineuse de ce fleuron du patrimoine de l'agglomération.

«L'église Saint-Martin, 83 mètres d'histoire»
Dimanche 5 février - 15h / Eglise Saint-Martin
Durée 1h30
Gratuit - A partir de 10 ans
Réservation conseillée au 02 35 13 30 09 [La Forge]
Nombre de places limité

Extraits des délibérations du conseil municipal du 10 décembre 2022

Dérogations municipales : autorisations d'ouvrir le dimanche

Le principe des dérogations municipales au repos dominical a été établi pour permettre aux branches commerciales concernées d'exercer leur activité exceptionnellement les dimanches de forte activité commerciale.

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015 relative à la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques donne la possibilité aux communes d'autoriser jusqu'à douze ouvertures dominicales dans les commerces de détail où le repos hebdomadaire a lieu le dimanche. Cette loi précise que lorsque le nombre de dimanches concernés excède cinq, la décision du Maire est prise après avis conforme de l'EPCI dont la commune est membre, en l'occurrence, la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole.

Afin d'harmoniser ces ouvertures dominicales à l'échelle de l'agglomération pour l'année 2023, la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole a donc sollicité la CCI Seine Estuaire pour l'organisation d'une concertation avec les commerçants et leurs représentants.

Pour rappel en 2022, un accord local avait été conclu entre les communes du Havre, de Montivilliers et d'Harfleur pour limiter les ouvertures dominicales à six. Pour 2023, Harfleur et Montivilliers restent à 6 dimanches, le Havre passe à 8 dimanches.

En conséquence, ouverture exceptionnelle des commerces de détail, pour l'année 2023 pour six dimanches : 15 janvier, 02 juillet, 26 novembre, 03, 10 et 17 décembre 2023.

Un arrêté municipal sera pris à l'issue de cette délibération.

Adopté à l'unanimité

Aménagement de l'Espace Naturel Sensible du Colmoulins

Le Département de la Seine-Maritime, gestionnaire de l'Espace Naturel Sensible (ENS) du Colmoulins s'apprête à engager un programme d'aménagement du site comprenant :

- le réaménagement du parc de contention existant,
- la réfection du cheminement piéton,
- la sécurisation des accès au sentier depuis l'allée du Saint-Laurent.

Ces aménagements sont réalisés dans l'objectif d'un meilleur accueil du public sur site et doivent être accompagnés prochainement d'une réflexion sur de nouveaux cheminements (notamment un lien vers la forêt de Montivilliers) et de la mise en place d'une signalétique pédagogique.

La réfection du sentier et l'aménagement des accès doivent en partie être réalisés sur une parcelle, supportant un fossé et longeant l'allée du Saint-Laurent et relevant, pour l'emprise concernée par le sentier, du domaine privé de la commune. Il est donc proposé, dans un premier temps, d'établir une convention autorisant le Département à occuper l'emprise concernée et à y réaliser les aménagements projetés. Cette convention déterminera les responsabilités de chacun et autorisera le passage du public et des services nécessaires à la réalisation des travaux et à la bonne gestion du site. Dans un second temps, afin de régulariser la situation et permettre au Département de disposer de la pleine propriété des emprises exploitées dans le cadre de la gestion et de la valorisation de l'ENS, il est proposé d'engager des discussions avec le Département portant sur la cession de l'emprise concernée. Cette cession fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Adopté à l'unanimité

«Coup de pouce» pour les enfants

Les mesures en place lors de la pandémie ont considérablement fragilisé l'expression des enfants. Cela est d'autant plus valable pour ceux dont les parents ne peuvent pas fournir un accompagnement aux côtés de l'école. En outre, la crise économique fragilise les situations familiales et vient renforcer ce constat. C'est pourquoi, la Ville d'Harfleur souhaite renforcer le dispositif « Coup de pouce » par la présence d'une orthophoniste qui aura pour mission notamment de :

- Aider les enfants à surmonter leurs difficultés scolaires et éviter le décrochage scolaire,
 - Accompagner les enfants en situation de handicap dans l'attente d'une prise en charge ou les enfants sujets à un blocage scolaire. En outre, ces ateliers seront complétés par des permanences ouvertes à tous les parents Harfleurais. Celles-ci auront pour objectifs de :
 - Ecouter, rassurer, guider et trouver des outils pour que l'enfant puisse s'exprimer correctement,
 - Orienter vers un professionnel de santé si besoin,
 - Proposer des activités pour développer l'autonomie,
 - Rappeler les temps d'écran conseillés par âge et leurs contenus (règle 3-6-9-12),
 - Laisser à la disposition la documentation abordant les pathologies (bégaiement, trouble du langage oral...).
- Madame Delphine TANIS interviendra, d'une part, auprès des élèves en difficulté, à raison de deux heures la semaine le mercredi après-midi durant la période scolaire (élèves de CP à CM2 – six enfants par atelier), et d'autre part, en direction des parents durant les vacances scolaires à raison d'une heure par semaine.

Adopté à l'unanimité

Monoxyde de carbone

Gaz incolore, inodore, toxique et mortel

Se protéger

1^{ère} cause de mortalité par toxique, le monoxyde de carbone (CO) résulte d'une mauvaise combustion du bois, du charbon, du pétrole, de l'essence ou du fuel et du gaz (butane, propane ou naturel : « gaz de ville »). Le fonctionnement d'appareils à combustion mal entretenus ou utilisés dans de mauvaises conditions ainsi que des installations de chauffage ou de production d'eau chaude mal conçues, sont susceptibles d'occasionner une exposition au CO et un risque d'intoxication.

Avant l'hiver

- Faites contrôler et entretenir les appareils à combustion destinés au chauffage et/ou à la production d'eau chaude par un professionnel qualifié ;
- Faites ramoner et vérifier l'étanchéité des conduits et des cheminées d'évacuation des gaz et des fumées. Pour votre sécurité, faites réaliser ces opérations par un professionnel qualifié.

Toute l'année

- N'utilisez jamais de façon prolongée les appareils de chauffage d'appoint au pétrole, même pourvus d'un dispositif de sécurité ;
- Ne vous chauffez jamais avec des appareils à combustion non destinés à cet usage (gazinière, four, barbecue, braséro...);
- Ne faites jamais fonctionner dans un espace clos (logement, sous-sol, cave, garage...) des groupes électrogènes ou tous moteurs thermiques (scooter, moto, voiture...) destinés à un usage extérieur à l'air libre.

AGIR SUR LES APPAREILS À COMBUSTION

Les appareils sources d'émission de monoxyde de carbone



cheminée/poêle



chauffage d'appoint



chaudière



groupe électrogène

LES PREMIERS SIGNES D'INTOXICATION SONT :



Nausées et/ou vomissements



Maux de tête



Malaise/vertiges

Si vous ressentez ces symptômes ou que vous les observez sur quelqu'un de votre entourage, appelez les secours au 112, 18 ou 15 et par SMS au 114 pour les personnes sourdes et malentendantes

Des pratiques de bon sens

- Ne bouchez jamais les orifices ou grilles de ventilation naturelle (entrée et sortie d'air) qui assurent la circulation permanente d'air neuf dans le logement ;
- Aérez quotidiennement, régulièrement et suffisamment longtemps les pièces de vie du logement pour renouveler l'air ambiant, notamment après une occupation prolongée.

Premiers gestes

- Aérez immédiatement les locaux,
- Si possible, arrêtez les appareils à combustion,
- Évacuez rapidement les locaux,
- Appelez les secours.

Consigne de sécurité

Ne réintégrez les locaux qu'une fois la source responsable identifiée et après le passage d'un professionnel qualifié.



Pour votre bien-être et votre santé, laissez respirer votre logement.



pour en savoir + www.normandie.ars.sante.fr/monoxyde-de-carbone-7

Prochain Conseil Municipal :
Samedi 25 février 2023
9h30 - Salle du parc
Les synthèses et PV des conseils sont disponibles sur www.harfleur.fr

Prochain conseil communautaire
Jeudi 9 février 2023 - 17h
Carré des Docks - Le Havre
Les séances sont publiques

Influenza aviaire

La France passe en niveau de risque « élevé »



Le nombre de foyers d'influenza aviaire hautement pathogène continue à progresser en France et en Europe. Face à cette situation, Marc FESNEAU, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, a pris la décision de relever le niveau de risque épizootique vis-à-vis de l'influenza aviaire de « modéré » à « élevé » sur le territoire métropolitain. Les mesures de prévention sont renforcées pour protéger les élevages.

Dans un contexte marqué par une persistance inédite du virus dans l'environnement et une forte activité migratoire d'oiseaux sauvages, il est essentiel de renforcer les mesures de prévention pour éviter la contamination des élevages de volailles.

Le passage en niveau de risque « élevé » renforce l'arsenal de protection des élevages avicoles et généralise les mesures de prévention :

En élevage :

- Mise à l'abri de toutes les volailles sur tout le territoire métropolitain;
- Interdiction de rassemblements de volailles sur tout le territoire métropolitain;
- Obligation de bâcher les camions transportant des palmipèdes de plus de 3 jours.

Pour les activités cynégétiques (chasse) :

- Autorisation de transport et utilisation d'appelants pour les détenteurs de catégorie 1 uniquement (détenteurs avec moins de 15 appelants);
- Mouvements des gibiers à plumes soumis à conditions (examen clinique, dépistage virologique anatisés);
- Remise en nature du gibier à plumes anatisés interdite.

Pour les parcs zoologiques : vaccination obligatoire dans les zoos des oiseaux ne pouvant être mis à l'abri.

Pour les pigeons voyageurs : interdiction des compétitions de pigeons voyageurs au départ ou à l'arrivée de la France.

Rappel : la consommation de viande, de foie gras et d'œufs - et plus généralement de tout produit alimentaire à base de volaille - ne présente aucun risque pour l'Homme.

Recevoir votre Zoom, avec courtoisie...



Tous les mois, dans les boîtes aux lettres harfleuraises arrivent le Zoom, magazine d'informations municipales, qui (nous l'espérons) offre aux Harfleuraises une vision globale de leur commune et de ce qu'il s'y passe, des choix de la municipalité et de ces actions.

Ce journal local est intégralement conçu en interne, en mairie, imprimé par une entreprise locale, «La petite presse» située sur le plateau du Cantipou, et enfin en bout de chaîne, distribué chez vous par une équipe dévouée de travailleurs de l'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) de l'Estuaire basé à Gonfreville l'Orcher. Ces derniers font un travail remarquable, ils sont motivés et polis, ils arpentent tous les mois les rues de la ville afin de permettre à tous les Harfleuraises d'être informés à temps de l'actualité municipale. Dans la plupart des cas, vous ne les voyez pas, ils mettent en boîte votre Zoom en toute discrétion, mais dans certains immeubles, ils n'ont pas d'autre choix que de sonner aux portes. Le plus souvent cela se passe bien, mais ces derniers mois ils nous ont fait part de leurs difficultés face à l'incivilité de certaines personnes à l'attitude malveillante voire agressive. Ceci est dommageable et risque à terme de pénaliser des immeubles entiers. Si pour des raisons personnelles ou professionnelles vous ne souhaitez pas être dérangé par la sonnette de porte en journée, n'hésitez à leur signaler avec bienveillance, ils vous inscriront sur une liste, et ne sonneront plus à votre porte.

En revanche, si vous êtes habitant d'un immeuble, disponible en journée et d'accord pour ouvrir la porte à l'équipe de diffusion, contactez la mairie afin de vous signaler. Votre adresse et votre nom seront enregistrés et les travailleurs de l'ESAT seront ravis d'avoir des référents à qui s'adresser. Par avance merci à tous pour votre bienveillance et votre collaboration future.

Accueil mairie : 02 35 13 30 00 - 55 rue de la république - 76700 Harfleur

Les élus à vos côtés

Vous souhaitez rencontrer un élu municipal ?

Pour prendre rendez-vous avec Madame le Maire ou un adjoint, contactez :

le cabinet du maire
au 02 35 13 30 10
ou mail :
cabinet@harfleur.fr

Pharmacies

Dans la journée, appelez votre pharmacien habituel.

Pharmacie de la Brèque
35 rue de la République
02 35 45 40 39

Pharmacie de la place d'Armes
26 rue Jehan de Grouchy
02 35 45 77 09

Pharmacie Harfleur-Beaulieu
33 pl. Guy de Maupassant
02 35 45 43 29

Après 20h, appelez le **3237**

Urgences

Tél. prioritairement
15 : SAMU

17 : Police nationale

18 : Pompiers

114 : Secours personnes sourdes et malentendantes (sms/fax)

112 : Urgence depuis un portable

Sinon, téléphonez au
02 35 13 30 00
un répondeur vous donnera le numéro de téléphone de l'astreinte technique de la ville

Abonnements et titres de transport LiA à tarif réduit

Nouveau

Effectuez votre démarche en ligne !



1 lehavreseinemetropole.fr
> A mon service > Mobilité et voirie > Tarification réduite

2 Sous trois jours au plus tard, rendez-vous en agence LiA pour créer ou mettre à jour votre Pass et acheter votre abonnement ou vos titres de transport à tarif réduit



Prévention des inondations

Consultation jusqu'au 15 janvier

Le territoire Le Havre-Estuaire-Pointe de Caux est soumis à des risques d'inondations. Pour limiter la vulnérabilité du territoire face à ces événements, la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, la Ville du Havre et HAROPA PORT | Le Havre se sont engagés dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un nouveau Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

Les dispositifs nationaux de PAPI regroupent un ensemble d'actions et de travaux à l'échelle d'un bassin de risque. Leur objectif est de réduire de manière durable les impacts et les conséquences qu'ont les inondations sur les personnes, les biens et les activités économiques.

Participez à la consultation en ligne :

• <https://www.lehavreseinemetropole.fr>
Toutes les informations et documents concernant le projet PAPI. Un questionnaire et un formulaire sont à la disposition de tous.



SUBMERSION MARINE



RUISSELLEMENT PLUVIAL



CRUE DE RIVIÈRES



Info LiA

Pour tout connaître des horaires et lignes de bus et tramways :

<http://www.transports-lia.fr>
ou sur smartphone
« LiA les lignes de l'agglo »

Stand LiAvélos sur le marché d'Harfleur :
Dimanche 5 février 2023

Infos Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole



2023, pensez à vous inscrire avant de vous rendre dans les centres de recyclage !

Un contrôle d'accès par lecture de plaque d'immatriculation est mis en place à l'entrée des centres de recyclage de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole depuis le 1er janvier 2023.

En effet, avec près de 800 000 visites par an et des tonnages en augmentation, la Communauté urbaine souhaite obtenir des données afin d'adapter le fonctionnement de ses centres de recyclage aux besoins des usagers et d'améliorer leur gestion.

Ce contrôle est donc effectif en ce début d'année 2023, pour accéder aux différents centres de recyclage, il est impératif de s'inscrire sur le lien suivant : www.moncentrederecyclage.lehavremetro.fr. L'inscription n'est qu'à faire une seule fois pour l'ensemble des centres de recyclage et l'accès est toujours gratuit et illimité.

Pensez-y avant de charger votre véhicule !

Harfleur 2026 - Groupe des élu.e.s communistes et républicains

En 2023, soyons réalistes, souhaitons-nous l'impossible !

À chaque début d'année, il est de coutume de se souhaiter le meilleur pour l'année qui vient. Mais depuis 2020, chaque année amène sa crise se superposant à la précédente, il est donc de plus en plus difficile de se souhaiter des vœux de bonheur et de santé.

Pour cette raison, transformons le slogan de mai 68 : « Soyons réalistes, demandons l'impossible ! » en message de vœux. Poétique et utopiste en 68, il deviendrait réalisable en 2023.

Ces dernières années, nous avons assisté à tant de revirement de situations. Ce qui était pensé impossible avant, est devenu possible dans la réalité du quotidien :

- Jusqu'en mars 2020, il était impossible de ne pas respecter les critères de Maastricht, un virus a réussi à balayer toutes les certitudes et a obligé un président libéral à instaurer le « Quoi qu'il en coûte » pour « sauver » l'économie.

- L'Ukraine devait être envahie en quelques jours, leur collectif et une aide internationale sans précédent leur a permis de tenir depuis bientôt un an et même de remporter des victoires marquantes faisant reculer « l'Ogre » Poutine.

- Jusque-là impossible pour E. Borne. Le 14 septembre dernier, la présidente de la Commission européenne U. Von Der Leyen déclara vouloir taxer les superprofits et ainsi pouvoir redistribuer 140 milliards aux plus vulnérables...

L'impossible d'hier est donc devenu la normalité d'aujourd'hui.

En 2023, faisons fi de toutes les règles de gestion imposées et souhaitons-nous ensemble d'être capable de rendre possible leurs impossibles.

- Refusons collectivement le report de l'âge de départ à la retraite,

- Exigeons des revenus dignes pour tous, - Empêchons les collectivités d'avoir à choisir entre payer les factures et maintenir des services publics.

Ensemble inventons un nouvel art de vivre, où l'humain et le collectif deviendraient la norme devant l'individualisme et le financier.

Pour tout cela, nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2023.

Loïc Jamet
Président du groupe

Groupe Harfleur ensemble pour demain

Suite à la réception de la tribune du groupe d'opposition « Harfleur ensemble pour demain », la direction de la publication du Zoom a estimé que le contenu du texte envoyé pouvait porter préjudice à des particuliers en relayant des informations erronées.

Le groupe d'opposition a été informé de cette décision.

Carnet

Naissances :

23/11/2022 FIQUET Soan
05/12/2022 KONATÉ Nour

Mariages :

10/12/2022 COLÉ Benjamin et LELLIG Manon

Décès :

17/11/2022 LEPETIT Claude
29/11/2022 SUIGNARD Jean-Louis
02/12/2022 MARIN Patrick
03/12/2022 LE ROY Nicole
08/12/2022 HARDY Jean-Pierre
13/12/2022 BUREL Gérard

Coupures électriques

Le point sur la situation

Depuis plusieurs semaines, le Gouvernement communique sur un risque de coupures électriques en cas de consommation trop importante au regard de la production d'électricité disponible. Ces délestages restent conditionnés à beaucoup de facteurs : météo, capacité de production en France, achat d'électricité au niveau européen...

Vous trouverez ci-dessous quelques éléments permettant de trouver l'information et de mieux se préparer à cette éventualité.

Quand et comment ?

Les mois d'hiver de janvier et février seront les plus sensibles.

Les éventuelles coupures dureront 2 h durant les périodes de pics de consommation c'est à dire entre 8 h et 13h ou entre 18h et 20h.

Une seule coupure par jour par secteur

Quand sera-t-on informés ?

3 jours avant EcoWatt signalera un risque de coupure sur le territoire national.
La veille les territoires touchés par la coupure seront déterminés à partir de 17h.

Où trouver l'information ?

- Application EcoWatt ou site www.monecowatt.fr : informe sur les trois prochains jours de la situation électrique en France.
- Le site coupures-temporaires-enedis.fr indiquera exactement quelles communes seront touchées par la coupure.

Quelles conséquences ?

Le Préfet a informé les Maires qu'en cas de coupures le matin, les écoles resteront fermées et que l'accueil des enfants ne sera assuré que l'après-midi.

Les services municipaux se sont préparés à anticiper et à gérer les conséquences des coupures sur les activités municipales.

En cas d'annonce de coupure, vous retrouverez toutes les informations pratiques sur :

**le site internet de la Ville www.harfleur.fr,
la page Facebook Ville d'Harfleur
et dans l'ensemble des lieux d'accueils municipaux**

